Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260910-260909-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 10 septembre 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	14
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	14
Date de la convocation	:	4 septembre 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	17 septembre 2026
Date d'affichage	:	17 septembre 2026

Délibération N° 26-09-09

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGÉ, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN.

Secrétaire de séance : M. LACAZE

Objet de la délibération : Acquisition de décorations de Noël

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant que la commune souhaite renforcer les décorations et illuminations de Noël dans le centre-bourg afin de contribuer à l'animation et à l'attractivité de la commune durant les fêtes de fin d'année ;
Considérant qu'il est proposé de procéder à l'acquisition de cinq appliques de Noël destinées à être installées sur les poteaux d'éclairage public situés route de Monterfil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le principe d'acquisition de décorations de Noël, notamment de guirlandes destinées à être fixées sur les poteaux d'éclairage public de la commune.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 10 septembre 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)